



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 avril 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Prorogation de programmes de pays dans la région Asie-Pacifique

Note de la Directrice exécutive

Résumé

La présente note donne des renseignements sur la prorogation des programmes de pays ci-après : a) prorogation d'un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Myanmar et le Viet Nam; b) deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour l'Iran (République islamique d'); et c) prorogation de deux ans des programmes de pays pour le Népal et le Pakistan.

Conformément aux procédures établies, la Directrice exécutive approuve la première prorogation d'un an d'un programme de pays, les demandes de prorogation pour une deuxième année ou de prorogation de deux ans devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration pourra souhaiter : a) prendre note de la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Myanmar et le Viet Nam, comme indiqué au tableau 1; et b) approuver la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour l'Iran (République islamique d') et la prorogation de deux ans des programmes de pays pour le Népal et le Pakistan, comme indiqué au tableau 2.



Tableau 1
Prorogations d'un an des programmes de pays approuvées par la Directrice exécutive

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de prorogation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Bangladesh	2006-2010	2011	<p>Depuis 2008, le Gouvernement du Bangladesh et ses partenaires pour le développement débattent de la formulation d'une stratégie de coopération qui permettrait de mieux aligner l'aide au développement sur la stratégie de réduction de la pauvreté et les plans de développement national.</p> <p>Par la suite, afin de mieux aligner le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (FNUAD) sur le cycle de la stratégie de réduction de la pauvreté et la stratégie de coopération, le Gouvernement a demandé la prorogation d'un an du Plan-cadre ainsi que du programme de pays du FNUAP.</p>	<p>L'élaboration d'une stratégie de coopération est un processus impulsé par le Gouvernement et appuyé par les partenaires de développement. La stratégie de coopération cherche à mieux aligner l'aide au développement sur les plans de développement national, notamment la stratégie de réduction de la pauvreté 2009-2011 et le sixième plan de développement quinquennal 2010-2015. La stratégie de coopération appuie également le plan prospectif jusqu'en 2021 du Bangladesh. Il énonce les principes du partenariat auxquels toutes les parties doivent adhérer. Ces principes visent à garantir une efficacité et une cohérence maximales de l'aide publique au développement, conformément à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra de 2008. La stratégie de coopération devrait donner naissance à des programmes harmonisés et rationalisés qui appuient les plans de développement national du Bangladesh en fournissant une plateforme commune pour la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires pour le développement. Les organisations du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, participent activement à la formulation de la stratégie de coopération et adhèrent pleinement à ses principes et objectifs.</p>	<p>L'actuel programme de pays fournit un cadre adéquat pour tous les projets appuyés par le FNUAP en cours de réalisation au Bangladesh.</p>

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de prorogation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Myanmar	2007-2010	2011	L'équipe de pays des Nations Unies au Myanmar a entamé un processus de planification stratégique conjointe et est convenue d'harmoniser ses programmes conformément à un cadre de coopération des Nations Unies, 2012-2015. De ce fait, les organisations des Nations Unies sont tenues de prolonger leur cycle d'activités en cours jusqu'en 2011, afin d'analyser les situations humanitaires et en matière de développement et d'entreprendre une programmation conjointe à l'échelle du pays.	Des élections parlementaires et présidentielles sont prévues pour 2010. La prorogation d'un an du programme faciliterait la transition et la formulation du troisième programme de pays avec le gouvernement nouvellement élu.	<p>Le programme d'assistance actuel du FNUAP se poursuivra jusqu'à fin 2011, dans la mesure où il fournit un cadre approprié pour toutes les activités menées au Myanmar avec l'appui du FNUAP.</p> <p>Le plan stratégique national en matière de santé procréative 2009-2013 fournit également un cadre pour l'exécution du programme.</p> <p>La préparation aux situations d'urgence et la réaction humanitaire font désormais partie intégrante du programme, depuis la survenue du cyclone Nargis et d'autres catastrophes naturelles et provoquées par l'homme.</p> <p>Le FNUAP joue un rôle de chef de file parmi tous les organismes des Nations Unies s'intéressant à la collecte et à l'évaluation de données et à l'égalité hommes-femmes, dans la mesure où il préside le groupe thématique de l'équipe de pays des Nations Unies sur le suivi et l'évaluation, ainsi que le groupe thématique sur l'égalité hommes-femmes.</p>
Viet Nam	2006-2010	2011	L'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement vietnamien sont convenus de proroger d'un an le « plan unique » jusqu'à fin 2011. Ce « plan unique », qui regroupe les programmes de 14 organismes des Nations Unies, dont le FNUAP, est mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». La prorogation d'un an du programme de pays permettra au plan de développement socioéconomique du Gouvernement, 2011-2015, d'orienter	La stratégie de développement socioéconomique nationale, 2010-2020 et le cinquième plan de développement socioéconomique 2011-2015 sont en cours d'élaboration. L'évaluation du groupe de coordination des programmes menée par le Gouvernement fin 2009 donne des éléments sur lesquels appuyer le renforcement du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du prochain « plan unique ».	Au cours de la période de prorogation, l'équipe de pays des Nations Unies pourra : a) continuer à adapter sa stratégie afin de fournir des avis de qualité en amont et une expertise technique; b) adopter une approche plus pragmatique et plus systématique du renforcement des capacités au niveau des provinces, districts et communes, en investissant davantage dans des études et des recherches de qualité aux fins de l'élaboration de politiques et de

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Période de prorogation proposée</i>	<i>Motifs et explications</i>		
			<i>Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies</i>	<i>Évolution politique du pays</i>	<i>Mise en œuvre et/ou autres questions</i>
			l'élaboration du « plan unique » 2012-2016. L'analyse de l'avantage comparatif des Nations Unies et de la transition vers la catégorie des pays à revenu intermédiaire sera aussi prise en compte dans le prochain « plan unique ».	Le Gouvernement élabore, en outre, d'autres stratégies nationales et sectorielles, telles que la stratégie relative à la population et à la santé procréative 2011-2012, la stratégie nationale pour la santé 2011-2020, la stratégie en matière de VIH et la stratégie en matière d'égalité hommes-femmes. Les résultats du recensement national font actuellement l'objet d'une analyse et fourniront des informations pour le prochain « plan unique ».	programmes; et c) continuer à mettre l'accent sur les besoins des groupes vulnérables, notamment des femmes, des jeunes, des enfants et des minorités rurales et ethniques. Le FNUAP renforcera son appui à des interventions programmatiques en cours afin d'obtenir des produits et des résultats correspondant au plan unique, en agissant dans trois domaines, à savoir : a) la santé et les droits en matière de procréation; b) la population et le développement; et c) l'égalité entre les sexes.

Tableau 2

Nouvelles prorogations d'un an ou de deux ans de programme de pays pour lesquelles l'approbation du Conseil d'administration est requise

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la nouvelle prorogation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Iran (République islamique d')	2005-2009; 2010 (première prorogation d'un an)	2011	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (FNUAD) et les programmes de pays des organisations du système des Nations Unies sont prorogés d'un an, jusqu'à fin 2011. Ceci permettra de les aligner sur le processus d'approbation du plan national de développement.	Le Gouvernement a soumis le cinquième plan de développement national, 2010-2014, au Parlement, début 2010, pour examen et ratification. Le Ministère des affaires étrangères, organisme coordonnateur du Gouvernement, a demandé à l'équipe de pays des Nations Unies d'attendre que le plan de développement national soit ratifié avant d'élaborer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ceci permettrait de tenir compte dans ce plan des priorités identifiées dans le nouveau plan de développement national.	Le programme de pays du FNUAP en cours fournit un cadre approprié pour toutes les activités appuyées par ce fonds en cours de réalisation en République islamique d'Iran. Le FNUAP poursuivra son travail dans ses domaines d'activité clefs que sont la santé et les droits en matière de procréation, la population et le développement et l'égalité entre les sexes jusqu'à fin de 2011.
Népal	2008-2010	2011-2012	Le Gouvernement a accepté la prorogation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des programmes de pays des organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui permettra d'aligner l'appui fourni par les Nations Unies sur le processus de planification du Gouvernement.	Le Gouvernement, les acteurs nationaux et les partenaires internationaux continuent à œuvrer pour mener à bien l'Accord de paix global de 2006 après une décennie de conflit armé. Après le changement de gouvernement survenu à la mi-2009, le Gouvernement a annoncé un nouveau calendrier pour l'élaboration d'un plan de développement national.	Le programme de pays en cours demeure valide en tant que cadre global pour la poursuite des activités du FNUAP. Le nouveau plan de développement national et d'autres plans sectoriels, tels que le plan national stratégique pour la santé II, qui prendront effet l'un et l'autre en juillet 2010, orienteront le programme du FNUAP. Celui-ci continuera à appuyer le recensement national de la population et du logement qui aura lieu en juin 2011 et contribuera au relèvement du pays en cas de catastrophe naturelle et dans les périodes après conflit. À la demande du Gouvernement, le FNUAP étendra son assistance à 6 districts supplémentaires en 2010 et à 6 autres en 2011. Ceci contribuera au

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la nouvelle prorogation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Pakistan	2004-2008; 2009-2010 (prorogation)	2011-2012 (deuxième prorogation de deux ans)	Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont signé le programme « Unis dans l'action » pour le Pakistan en avril 2009 après de longues négociations sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (FNUAD) 2004-2010. Le Gouvernement a demandé au système des Nations Unies de proroger le Plan-cadre jusqu'à fin 2012 afin de disposer de davantage de temps pour mettre en route le programme « Unis dans l'action » convenu. Les organisations du système des Nations Unies ont accepté de prolonger le Plan-cadre jusqu'à fin 2012, ce qui a rendu nécessaire une prolongation du programme de pays du FNUAP.	Le présent Gouvernement a pris ses fonctions en 2008 et a commencé d'importantes opérations militaires dans le nord-ouest du pays en 2009. Dans ce contexte, le Gouvernement a estimé que le moment n'était pas propice à l'élaboration d'un nouveau programme « Unis dans l'action » et de nouveaux accords avec des organisations individuelles du système des Nations Unies avant 2012.	renforcement des autorités et des capacités locales, à la consolidation de la paix et à la poursuite du développement, notamment au profit des personnes les plus marginalisées. Le septième programme de pays du FNUAP repose sur le Plan-cadre en cours et constitue un cadre adéquat pour une prolongation de deux ans. L'instabilité qui règne en matière de sécurité a provoqué le décès de plusieurs membres du personnel des Nations Unies en 2009 et a incité le Secrétaire général des Nations Unies à décider de réduire la présence de personnel international dans le pays. Dans ces conditions, l'assistance humanitaire sera l'un des domaines clefs de l'intervention du FNUAP pour répondre aux besoins des groupes vulnérables concernés. En 2010, le FNUAP effectuera un exercice d'évaluation de la population qui contribuera à l'élaboration du nouveau plan-cadre en 2011.